

L'ÉDITORIAL

DE MARIE LANE ET LAURENT VARIN

« Favoriser la réussite des entrepreneurs en franchise. »

Telle est **la raison d'être** de notre Groupement. Elle se décline à travers divers services proposés aux entrepreneurs. Avec un esprit qui nous anime : être et agir ensemble pour favoriser la réussite de chacun.

À la Sapec, nous faisons de l'accompagnement entre pairs un pilier majeur pour la réussite des membres de notre Groupement ; parce que nous croyons aux valeurs de l'expérience et de l'entraide, parce que nous croyons à la valeur des liens tissés à travers l'accompagnement entre chefs d'entreprise.

Si le « savoir-faire de chefs d'entreprise » des parrains Sapec leur est reconnu, c'est bien leur « savoir-faire de parrain » qui fera la différence. (On peut être un excellent chef d'entreprise et pas forcément d'emblée un excellent parrain).



C'est pourquoi, à travers ce guide nous voulons donner aux parrains quelques clés utiles pour **réussir leur mission**, se sentir utile et y prendre du plaisir !

D'autant que, même si l'accompagnement au sein de notre Groupement se réalise dans la gratuité, il est néanmoins un investissement de temps et d'énergie pour les parties concernées pour lequel chacun attend un retour sur investissement.

Nous espérons donc que ce guide vous sera utile et comptons sur les parrains pour nous aider à le faire évoluer au fil du temps et des expériences vécues.

Merci d'avoir accepté cette grande et belle mission et « Bon accompagnement » !

LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SAPEC

L'ACCOMPAGNEMENT S'INSCRIT DANS UN CONTRAT TRIPARTITE QUI MOBILISE :

- L'**entrepreneur** bénéficiaire de l'accompagnement,
- Le **Groupement** qui mandate le parrain,
- Le **parrain** qui est un chef d'entreprise expérimenté, adhérent du Groupement, désireux de partager son expérience.

CECI A POUR CONSÉQUENCES :

- Que le parrain n'agit pas pour son compte seul. Plus largement, il agit pour le compte du Groupement qui le mandate. Il doit garder cela en tête en toute circonstance et éviter que le binôme d'accompagnement s'isole. Il doit, par exemple, solliciter l'aide du Groupement en cas de difficulté rencontrée dans l'accompagnement.
- Que les valeurs du Groupement s'appliquent sans réserve dans la relation d'accompagnement : **CONVIVIALITE – EXIGENCE – TRANSPARENCE**

L'entrepreneur et son parrain portent conjointement l'entière responsabilité du respect de ces valeurs. Et, in fine, c'est le parrain qui en est le garant devant le Groupement.



QUOI DE LA CONFIDENTIALITÉ DANS UNE RELATION TRIPARTITE ?

La relation d'accompagnement conduit le parrain à recevoir beaucoup d'informations de la part de l'entrepreneur accompagné. Ces informations peuvent concerner sa personne même et/ou son entreprise.

Par ailleurs, le parrain est amené à rendre compte de son accompagnement auprès du Groupement (à travers la personne de l'Administrateur en charge de la région). Il peut aussi - au nom de la responsabilité qu'il prend - s'ouvrir auprès de l'administrateur de difficultés rencontrées dans l'accompagnement.

COMMENT CONCILIER LE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ NÉCESSAIRE POUR CRÉER LA CONFIANCE DANS LES ÉCHANGES AVEC CE DEVOIR DE RENDRE COMPTE ?

Voici trois principes sur lesquels s'appuyer :

PRINCIPE N°1

Toutes les informations concernant le vécu de l'entrepreneur et/ou de son entreprise, partagées dans le cadre de l'accompagnement sont par nature **confidentielles** et ne peuvent sortir de ce cadre du seul fait du parrain.

PRINCIPE N°2

Certaines de ces informations peuvent être **partagées** à des tiers (dont le Groupement) avec le **plein accord** de l'entrepreneur, si cela est utile ou nécessaire.

PRINCIPE N°3

Le parrain peut et doit même partager régulièrement au Groupement qui le mandate sur la manière dont se déroule **sa mission d'accompagnement** (qualité de la relation, éventuelles difficultés rencontrées dans l'exercice de sa mission...)



LES MISSIONS DU PARRAIN SAPEC

L'accompagnement qui vous est confié vise l'épanouissement et la réussite de l'entrepreneur.

Ceci implique évidemment la **pérennisation et la performance** de son entreprise dans une période critique : le démarrage de son activité et l'apprentissage du métier de chef d'entreprise.

TRÈS CONCRÈTEMENT :

- Vous aidez l'entrepreneur à **prendre du recul** par rapport aux événements (« sortir le nez du guidon »).
- Vous exercez un **rôle de miroir** pour l'aider à voir la réalité telle qu'elle est et pas seulement telle qu'il la perçoit. Vous êtes un révélateur et un catalyseur. Par vos questions et votre posture, vous aidez l'entrepreneur à clarifier sa vision de la situation, des sujets qui nécessitent de prendre une décision et des priorités.
- Vous l'aidez à **transformer** une préoccupation/ une anxiété (ressenti) en problème à résoudre (action).
- Vous l'aidez à mettre en place **les outils de pilotage** dont il a besoin et notamment son tableau de bord mensuel de pilotage (au niveau nécessaire et suffisant).
- Vous l'aidez à **anticiper** certaines étapes ou difficultés à venir (sortir du court terme / envisager le long terme).
- Vous challengez **ses projets de décision**.
- Vous êtes pour lui **un soutien moral**.
- Vous le **sortez de l'isolement**, en lui permettant de se livrer en vérité.
- Lorsque cela est adéquat, vous le faites **bénéficier** de votre expérience, de vos compétences, de votre réseau.
- Vous vous assurez de **la bonne intégration** de l'entrepreneur dans la vie du Groupement.

LES ÉCUEILS À ÉVITER :

Être directif : « fais ceci » « tu devrais faire comme cela »

Être intrusif : « se comporter comme le décideur »

Rendre dépendant : faire à la place de l'entrepreneur (au contraire, l'un des enjeux est l'acquisition la plus rapide de l'autonomie)

Se comporter en sachant : « sans aucun doute, tu dois... »

Se démotiver dans l'accompagnement si l'entrepreneur semble ne pas tenir compte des conseils

Rester seul en cas de difficultés dans l'accompagnement, sans en référer au Groupement.